



ASSISTANCE TECHNIQUE AUX STATIONS D'EPURATION INDUSTRIELLES (PME-PMI)

DEMARCHE A SUIVRE POUR BENEFICIER D'UNE AIDE DE L'AGENCE

Ce que vous ferez :

- ◆ Vous devez déposer auprès de l'agence de l'eau un dossier de demande de subvention complet **avant toute commande** d'étude ou de travaux, dès que votre avant-projet sommaire ou votre cahier des charges est prêt.
- ◆ L'instruction sera d'autant plus facilitée et la réponse d'autant plus rapide que vous établirez et joindrez tous les documents demandés :
 - l'imprimé de demande de participation financière, qui comporte un engagement de respect de nos règles générales,
 - les autres pièces citées dans l'annexe.
- ◆ Ces documents sont téléchargeables sur notre site ou sont disponibles auprès de la délégation de l'agence dont vous dépendez (cf. ci-dessous).
- ◆ Vous adressez ces documents auprès de la délégation de l'agence dont vous dépendez (cf. ci-dessous).
- ◆ **Le démarrage de l'opération ne peut intervenir avant la réception du courrier de l'agence vous informant de l'éligibilité de votre opération.** Ce démarrage ne pourra en tout état de cause intervenir que si vous disposez des autorisations administratives nécessaires.
En cas de difficultés, vous pouvez contacter les services de l'agence dont vous dépendez.

Ce que nous ferons :

- ◆ Nous vous informerons à l'issue de l'instruction de la suite donnée à votre demande.
- ◆ Si notre aide est supérieure à 50 000 € nous soumettrons votre dossier au conseil d'administration de l'agence de l'eau qui se réunit tous les trimestres environ.

* * * *

Ces documents sont à adresser à la délégation régionale de l'agence de l'eau à laquelle votre département est rattaché :

Délégation d'Orléans – CENTRE LOIRE

Avenue Buffon – BP 6339 – 45 063 Orléans Cedex 2..... Tél. : 02.38.51.73.73
(Départements : 16, 18, 19, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 79, 86, 87)

Délégation de Nantes – OUEST ATLANTIQUE

1 Rue Eugène Varlin - BP 40521 – 44105 Nantes Cedex 4 Tél. : 02.40.73.06.00
(Départements : 17, 35, 44, 50, 56, 85)

Délégation de Saint-Brieuc – ARMOR FINISTERE

Parc Technologique du Zoopôle / Espace d'Entreprises Keraïa..... Tél. : 02.96.33.62.45
18 Rue du Sabot - Bat B – 22440 Ploufragan
(Départements : 22, 29)

Délégation de Clermont-Ferrand – ALLIER LOIRE AMONT

19 allée des Eaux et Forêts..... Tél. : 04.73.17.07.10
Site de Marmilhat – Sud – 63370 Lempdes
(Départements : 03, 07, 15, 21, 42, 43, 48, 58, 63, 69, 71, 89)

Délégation du Mans – ANJOU MAINE

17 rue Jean Grémillon – 72021 Le Mans Cedex 02 Tél. : 02.43.86.96.18
(Départements : 49, 53, 72, 61)



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

**Assistance technique aux stations d'épuration industrielles
(PME-PMI)**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (BENEFICIAIRE)

Nom :

Adresse :
.....
.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Personne à contacter :

Tél : Télécopie :

Courriel :

SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| Code NAF : |_|_|_|_|_|

Année de création :

Nature de l'activité :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de l'agence ? : oui non

L'entreprise est une **PME/PMI**⁽¹⁾ : oui non

IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE s'il est déjà choisi

Nom :

Adresse :
.....
.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Personne à contacter :

Tél. : Télécopie :

Courriel :

(1) « Moyenne entreprise » = effectif consolidé **inférieur à 250 personnes** (cumul effectif de l'entreprise et celui des entreprises détenant ou détenues à plus de 25 % du capital), et soit le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 50 M€, soit le bilan annuel n'excède pas 43 M€.
« Petite entreprise » = effectif consolidé **inférieur à 50 personnes** (cumul effectif de l'entreprise et celui des entreprises détenant ou détenues à plus de 25 % du capital), et soit le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 10 M€, soit le bilan annuel n'excède pas 10 M€.

VOTRE PROJET

Description sommaire de l'opération :

ASSISTANCE TECHNIQUE CONFORME AU CAHIER DES CHARGES DE L'AGENCE

Coût prévisionnel en euros HT	Date prévisionnelle de début de l'opération

Parallèlement à cette demande, sollicitez-vous d'autres aides publiques ? : oui non

Si oui, quels sont les autres aides publiques sollicitées et leurs montants :

DOCUMENTS A FOURNIR

Documents administratifs : En l'absence d'un numéro d'identification à l'agence, joindre un extrait du **KBIS** ou une copie de l'inscription du registre concerné.

Devis estimatif détaillé du prestataire répondant au cahier des charges relatif à l'assistance technique (voir prescriptions ci-jointes).

Nota : l'agence se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires si le dossier le justifie.

DEMANDE ET ENGAGEMENT

Je soussigné (e) - Nom, prénom, qualité :

- sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour la réalisation de l'opération objet de la présente demande,
- déclare avoir pris connaissance des conditions contenues dans le document "Règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne", et m'engage à en respecter les clauses,
- certifie ne pas avoir engagé les prestations visées dans la demande (aucune passation de commande, ni aucun devis accepté),
- certifie l'exactitude des informations indiquées dans ce document et dans les pièces complémentaires fournies.

Le _____, à _____

Le demandeur (signature et cachet)

Ce document est disponible auprès des services de l'Agence et consultable sur le site Internet :
www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres

Prescriptions pour l'assistance technique aux stations d'épuration industrielles

1. OBJET DU DOCUMENT

Le présent document définit les prescriptions relatives à la prestation d'assistance technique au fonctionnement des dispositifs d'épuration ou de l'épandage des effluents industriels.

2. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

La mission d'assistance technique vise à aider les PME-PMI exploitant des dispositifs d'épuration de petite ou moyenne capacité ou qui mettent en œuvre un épandage de leurs effluents, à obtenir le meilleur fonctionnement possible de leur dispositif, et ce au meilleur coût.

Cette mission consiste à conseiller l'industriel à l'occasion de visites régulières sur les dispositifs d'épuration ou d'épandage.

Elle a donc pour objectifs :

- Avoir une bonne connaissance des dispositifs d'épuration ou d'épandage et de leurs conditions de fonctionnement,
- Déceler les anomalies éventuelles, aussi bien dans la conception que dans leurs conditions techniques et économiques d'exploitation, ainsi que les causes extérieures au dispositif qui sont susceptibles d'en perturber le fonctionnement,
- Tirer de ces constatations les consignes d'exploitation nécessaires et en aviser l'industriel (qui décidera alors des mesures à prendre),
- Contribuer à la formation technique des préposés par des discussions et explications fournies lors des visites,
- Collecter les données techniques (descriptifs et résultats) permettant le calcul de la prime pour épuration.

3. CONDITIONS D'EXECUTION

Les prescriptions techniques liées à l'élaboration des différents documents sont détaillées dans l'annexe 1 pour les stations d'épuration et dans l'annexe 2 pour les épandages.

Chaque année, l'industriel est tenu de fournir à l'agence un ensemble de documents détaillés dans les paragraphes suivants.

4. DISPOSITIFS D'EPURATION (stations biologiques, physico-chimiques, détoxication)

4. 1. Documents à fournir

Pour chaque station suivie, les documents à fournir chaque année à l'agence sont :

- une fiche descriptive (la première année de prise en charge),
- les fiches de visites comportant les différentes observations, les résultats et les conseils et recommandations donnés aux préposés,
- une fiche de rapport annuel récapitulant l'ensemble des résultats et observations,
- un rapport d'audit allégé (pour les stations de détoxication) avec la détermination des débits spécifiques par chaîne.

4. 2. Modalités d'envoi des documents

Les fiches de visite (avec tests, analyses ou bilan), les fiches descriptives, les rapports d'audit allégé et les rapports annuels doivent être joints à la déclaration d'activité polluante de l'année considérée et envoyés au "Service Industrie de la Direction des Redevances" de l'agence de l'eau avant la date d'échéance figurant sur la déclaration d'activité polluante.

5. Dispositifs d'épandages

5. 1. Documents à fournir

Pour chaque épandage suivi, les documents à fournir chaque année sont :

- un rapport de suivi agronomique comportant l'ensemble des résultats et observations collectés pendant l'année ainsi que l'appréciation du fonctionnement du dispositif pendant l'année considérée,
- une fiche de synthèse récapitulant les principaux résultats et conclusions du suivi réalisé pendant l'année,
- les factures détaillées des différentes opérations.

5. 2. Modalités d'envoi des documents

Les fiches de synthèse et les rapports de suivi agronomique doivent être joints à la déclaration d'activité polluante de l'année considérée et envoyés au "Service Industrie de la Direction des Redevances" de l'agence avant la date d'échéance figurant sur la déclaration d'activité polluante.

ANNEXE 1

DISPOSITIONS TECHNIQUES POUR LES STATIONS D'EPURATION

1. DESCRIPTION DES DIFFERENTES PRESTATIONS A REALISER

1.1. Stations biologiques et physico-chimiques (hors détoxification)

1.1.1. Différents types de visites :

➤ Visite légère avec tests

Elle correspond à un temps de présence sur le site d'environ 1 heure à 1 heure 30 et comprend :

- l'examen du livre de bord de la station avec le préposé concernant les conditions de fonctionnement de la station depuis la visite précédente,
- l'examen du cahier d'évacuation des boues et des déchets et du cahier d'épandage lorsque ce dernier existe,
- la vérification de l'entretien des appareillages électromécaniques,
- la visite de la station,
- la fourniture d'explications et de conseils d'exploitation au préposé.

➤ Visite légère avec analyses

Elle correspond à un temps de présence sur le site de 1 heure à 1 heure 30 et comprend :

- les mêmes opérations que la visite légère avec tests,
- des prélèvements d'échantillons pour les analyses sur l'effluent traité et sur les boues.

➤ Visite bilan

Elle correspond à un bilan sur 24 heures avec présence effective sur le site d'environ 12 heures (installation - bilan - démontage). Elle permet :

- la mise à jour de la fiche descriptive,
- l'étude approfondie des conditions de fonctionnement de l'installation pendant la durée du bilan avec :
 - mesure en continu des débits en entrée et/ou sortie de la station,
 - prélèvement d'échantillons en entrée et en sortie asservis au débit mesuré permettant en particulier d'apprécier les charges de la pollution reçue et rejetée et le rendement épuratoire,
 - relevé des quantités de boues extraites et leur destination.

1.1.2. Analyses

Les analyses portent :

- pour les effluents bruts (entrée de station), sur :
MES, DBO_{ad2}, DCO_{ad2}, NTK, PT, MI (*) et METOX (*) lors des visites bilans,
- pour les effluents épurés (sortie de station), sur :
MES, DBO_{ad2}, DCO_{ad2}, pH, NTK, PT, MI (*) et METOX (*) lors des visites légères avec analyses, et lors des visites bilans,
- pour les boues, sur :
 - MES dans le bassin d'aération lors des visites légères avec analyses,
 - MES, MVS dans le bassin d'aération lors des visites bilans,
 - MS sur les boues évacuées (à effectuer au moins une fois par an).

(*) suivant le type d'effluent produit par l'activité de l'industriel

Dans le cas des tanneries, les analyses porteront également sur les sulfures et/ou le chrome selon le mode de traitement des peaux.

Le volume moyen d'effluent traité journalièrement devra également être déterminé.

1.1.3. Tests

Les tests et observations effectués à l'occasion de toutes les visites sont les suivants :

- sur les effluents traités : turbidité, test au permanganate, NH_4 , NO_3 , PO_4 ,
- sur les boues activées : couleur, test de décantation en 30 minutes, O_2 dissous, examen microscopique,
- sur les boues digérées :
 - en anaérobiose : couleur, odeur,
 - en aérobie : couleur, odeur, O_2 dissous, examen microscopique.

Le volume moyen d'effluent traité journalièrement devra également être déterminé.

1.2. Stations de détoxications

1.2.1. Différents types de visites

L'ensemble des visites légères réalisées sont des visites avec analyses.

Pour ces dispositifs, aucune visite bilan 24 heures n'est réalisée.

➤ *Visites légères avec analyses* :

- examen du livre de bord de la station et entretien avec le préposé concernant les conditions de fonctionnement depuis la visite précédente,
- vérification du fonctionnement et de l'entretien des appareillages électromécaniques,
- suivi des consommations énergétiques et des utilisations de réactifs,
- vérification de l'étalonnage des sondes de régulation,
- suivi des extractions de boues et leur devenir,
- réalisation de tests colorimétriques qualitatifs permettant d'apprécier le fonctionnement de la station,
- fourniture d'explications et de conseils d'exploitation,
- réalisation de prélèvements d'échantillons sur l'effluent traité.

➤ *Audit allégé* :

Suivant les fréquences définies au chapitre 3, il est réalisé un audit qui comporte pour chaque chaîne de traitement de surface :

- une description des dispositifs en place (cuves, volumes, fonctions),
- la détermination des débits spécifiques de rinçage ($\text{l/m}^2/\text{fonction de rinçage}$) avec la méthode de calcul utilisée.

1.2.2. Analyses

Lors des visites avec analyse, la détermination des paramètres suivants sera effectuée : DCO, MES, NTK, pH, PT.

ainsi que :

fer, cuivre, cadmium, zinc, nickel, aluminium, plomb, étain, chrome III, chrome VI, cyanures, fluorures, phosphore. En fonction des activités de chaque établissement industriel, seuls les composés utiles feront l'objet d'une analyse.

2. CONTROLES INTERNES

Les industriels sont tenus de réaliser des contrôles internes afin de maîtriser le fonctionnement de la station d'épuration, à savoir :

Tenue cahier exploitation pour tout type de SE industrielle	Mesure débit m^3/j	Détoxication
1/jour	1/jour	1 test/semaine

3. PROGRAMME DES VISITES

Les fréquences des visites sont les suivantes :

Physico-chimique et biologique			Détoxification	
Visites légères avec tests	Visites légères avec analyses*	Visite bilan*	Visites légères avec analyses	Audit allégé
2 / an	2 / an	1 tous les 3 ans	4 / an	1 tous les 3 ans

* Prévoir l'analyse des MI et METOX si ces paramètres sont déterminants pour le calcul de la prime. Dans le cas des tanneries-mégisseries, le suivi devra porter également sur les paramètres Chrome et Sulfures le cas échéant.

Quand un établissement souhaite passer à l'auto-surveillance, l'industriel doit maintenir l'assistance technique pendant la période de transition jusqu'à validation de l'auto-surveillance.

4. DOCUMENTS A PRODUIRE

4.1. *Fiche descriptive*

Lors de la première année de prise en charge de l'assistance technique il est établi, pour chaque station concernée, une fiche signalétique donnant notamment une description détaillée des ouvrages, un synoptique des installations, le repérage de la station d'épuration et du point de rejet sur une carte au 1/25 000, ainsi que tous les renseignements concernant le réseau, la pollution et le milieu récepteur. Cette fiche sera mise à jour à chaque modification notable.

Pour les stations de détoxification (ateliers de traitement de surface), la fiche comprend de plus :

- ① un descriptif complet des gammes de fabrication ainsi que les débits d'eau utilisés par chaîne,
- ② un calendrier de vidange des baignoires (bains de traitement et rinçages statiques) avec indication pour chacun d'eux de sa destination (station de détoxification, centre de traitement extérieur).

4.2. *Fiche de visite*

A chaque visite, il est établi une fiche de visite de modèle adapté au type de la station, sur laquelle sont notés :

- les résultats des observations, des tests ou des mesures diverses réalisés sur le terrain,
- les résultats des analyses de laboratoire (éventuellement),
- les conseils et recommandations donnés au préposé.

4.3. *Rapport annuel*

A la fin de chaque année d'activité, le prestataire devra rédiger, pour chaque station assistée, une fiche de rapport annuel sur laquelle sont notés :

- les renseignements sur la station, le réseau et les origines de la pollution,
- le nombre et la date des visites légères avec analyses et tests, et des audits allégés,
- l'ensemble des résultats des débits, des analyses et tests réalisés pendant l'année sur effluent traité,
- les résultats des différentes visites (de conseils, de bilans, ...),
- les différentes observations concernant le fonctionnement de la station et de son entretien,
- les conclusions sur le fonctionnement de la station au cours de l'année,
- les résultats de l'audit allégé (cas des stations de détoxification).

Le rapport annuel doit être impérativement établi sous la forme présentée en page 9 pour les stations hors détoxification (physico-chimique, biologique, lagune...), et page 10 pour les stations de détoxification.

RAPPORT ANNUEL

(Hors station de détoxification)

I - IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Référence agence du dossier :/.....

Raison sociale :

Adresse :

II - ORGANISME REALISANT LE SUIVI ET LE CONSEIL

Raison sociale :

Responsable :

Adresse :

III.- IDENTIFICATION DE LA STATION D'EPURATION

Nature du dispositif d'épuration :

Date de mise en service :

Capacité :

Maître d'ouvrage :

IV- ORIGINE ET DESTINATION DES EFFLUENTS PAR ACTIVITES POLLUANTES

Activité (reprendre les codes d'activité répertoriés dans la déclaration d'activité polluante)	Système d'épuration industrie (préciser les natures d'épuration)	Réseau d'assainissement (préciser le nom de la station d'épuration communale)	Milieu Naturel (préciser le nom du cours d'eau naturel récepteur)	Epandage (oui/non)

V.- RESULTATS DES SUIVIS :**V.1. Visites légères (tests et analyses)**

Date	Type Test ou analyse	Débit m ³ /j	MES mg/l	DCO mg/l	DBO mg/l	NTK mg/l	PTotal mg/l		

V.2. Bilan 24 heuresDate du dernier bilan : Débit m³/j :

Entrée de station													
MES mg/l	DCO _{ad2} mg/l	DBO _{ad2} mg/l	MI éq/l	NTK mg/l	PTotal mg/l	As mg/l	Cd mg/l	Cr mg/l	Cu mg/l	Hg mg/l	Ni mg/l	Pb mg/l	Zn mg/l
Sortie de station													
MES mg/l	DCO _{ad2} mg/l	DBO _{ad2} mg/l	MI éq/l	NTK mg/l	PTotal mg/l	As mg/l	Cd mg/l	Cr mg/l	Cu mg/l	Hg mg/l	Ni mg/l	Pb mg/l	Zn mg/l

VI.- BOUES

Volume :/an Siccité : Poids : Destination :

VII - COMMENTAIRES ET CONSEILS

.....

RAPPORT ANNUEL

(Station de détoxification)

I - IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Référence agence du dossier :/.....

Raison sociale :

Adresse :

.....

II - ORGANISME REALISANT LE SUIVI ET LE CONSEIL

Raison sociale :

Responsable :

Adresse :

.....

III - IDENTIFICATION DE LA STATION D'EPURATION

Type de station :

Constructeur :

Année de mise en service :

Contrat d'entretien :

IV - TYPES D'EFFLUENTS TRAITES

▪ **Mode de traitement :** continu par bâchée

▪ **Effluents traités :**

• Bains usés .. • Bains usés • Eaux de rinçage ..
+ Eaux de rinçage

• Autres (à préciser) AUTRES

V - RESULTATS D'ANALYSES (Aval station)

Dates	pH	Fe mg/l	Ni mg/l	Cu mg/l	Zn mg/l	Cd mg/l	Cr6 mg/l	Cr Total. mg/l	Al mg/l	Pb mg/l	CN mg/l	F mg/l	P Total mg/l	DCO mg/l

VI - AUDIT DE DETERMINATION DU DEBIT SPECIFIQUE (Audit "allégé")

Date du dernier audit :

Débit spécifique : l/m²/fonction rinçage**VII - BOUES**

Volume :/an Siccité : Poids : Destination :

VIII - MILIEU RECEPTEUR EN SORTIE STATION :**IX - COMMENTAIRES ET CONSEILS :**

.....

DISPOSITIONS TECHNIQUES POUR LES EPANDAGES

1. DESCRIPTION DES DIFFERENTES PRESTATIONS A REALISER

1.1. Visites

Les visites effectuées par le représentant du prestataire comportent :

- l'examen du cahier d'épandage et un entretien avec le préposé concernant la gestion de l'épandage,
- la vérification de l'état et du fonctionnement des installations d'épandage comportant notamment des mesures de pluviométrie horaire des asperseurs par des méthodes simples (utilisation de pluviomètres ou de cuvettes de dimensions connues) ainsi que des doses par passage,
- l'examen de l'évolution de la structure du sol : observations des effets de l'épandage sur la couche arable (prélèvements à la tarière) et éventuellement sur les couches plus profondes (ouverture de profils pédologiques tous les 5 ou 6 ans dans des parcelles régulièrement soumises à l'épandage),
- l'examen de l'effet de l'épandage sur les cultures : évolution des rendements, verse, toxicité, etc.,
- la fourniture d'explications et de recommandations portant sur la pratique de l'épandage et les conditions culturales (travail du sol, fertilisations et amendements complémentaires à apporter, etc.).

Une réunion annuelle des exploitants agricoles aura lieu à la demande de l'industriel afin de fournir toutes les informations nécessaires pour améliorer la pratique de l'épandage.

1.2. Différents types d'analyses

1.2.1. Analyses simplifiées d'effluents

Les échantillons prélevés lors de la visite sur place du prestataire sont constitués à partir de plusieurs prises élémentaires réalisées au cours d'une journée, de préférence sous les asperseurs, le nombre de prises élémentaires sera d'autant plus élevé que l'effet-tampon par la bâche de stockage des effluents sera faible.

Les paramètres suivants sont analysés :

pH, azote Kjeldahl, azote ammoniacal et nitrique, phosphore total, potassium et sodium, éventuellement calcium et magnésium.

1.2.2. Analyses complètes de l'effluent

Elles comprennent, sur une durée minimale de 24 heures :

- la mesure en continu du débit,
- la constitution d'échantillons asservis au débit (au minimum 2 échantillons par 24 h),
- les analyses des échantillons portant sur les paramètres suivants : pH, DCO, DBO₅, MES, MVS, azote Kjeldahl, ammoniacal et nitrique, phosphore total, potassium, calcium, magnésium, chlorures, sulfates, conductibilité électrique, et éventuellement sur les autres éléments caractéristiques de l'activité de l'établissement.

•

1.2.3. Analyses de sol

Les analyses de sol sont réalisées sur des échantillons de terre prélevés à partir d'au moins une dizaine de prises élémentaires par parcelle (pour une taille de parcelle allant de 1 à 5 ha).

Elles portent sur les paramètres suivants : pH, matière organique, azote Kjeldahl, acide phosphorique assimilable, potassium, magnésium et sodium échangeable, éventuellement calcium échangeable et capacité d'échange.

Toutefois, il est possible de remplacer ces analyses de sol :

- soit par des analyses de fourrages réalisées à partir de quelques parcelles de référence et quelques parcelles témoins.

On s'attachera à qualifier l'enrichissement en certains éléments minéraux des plantes sous l'effet de l'épandage, en dehors de toute quantification précise des exportations de ces éléments.

Les paramètres à prendre en compte sont : matières sèches, azote Kjeldahl, phosphore, potassium, calcium, magnésium et sodium, éventuellement azote nitrique.

L'appréciation des rendements et des exportations pourra être recherchée avec le technicien agricole local.

- soit par des profils d'azote minéral sur quelques parcelles de référence, particulièrement dans le cas des épandages d'effluents d'industries de la betterave susceptibles de générer une grande quantité d'azote minéral dans les sols au printemps.

Ces opérations sont en moyenne accomplies à raison d'une analyse par exploitant agricole situé sur le périmètre épandu pendant l'année (soit 1 analyse de sol, ou 1 analyse de fourrage, ou 1 profil d'azote minéral).

Dans le cas où le nombre d'exploitants agricoles est faible, les analyses sont effectuées de façon à couvrir la totalité du périmètre d'épandage tous les 3 à 4 ans, à raison d'un échantillon pour 10 ha de terrains épandus environ.

1.2.4. Analyse des eaux naturelles :

En fonction des conditions particulières de l'épandage, le prestataire pourra examiner l'évolution de la qualité des eaux naturelles (puits ou sources) s'écoulant à l'aval des terrains d'épandage de façon à vérifier l'absence de nuisance de l'épandage sur l'environnement.

Il conviendra de suivre l'évolution des paramètres suivants : pH, conductivité, azote nitrique et ammoniacal, phosphates.

2. FREQUENCE DES OPERATIONS

Le programme des visites est fixé aux fréquences suivantes :

assistance technique : opérations à réaliser par le prestataire	fréquence
Visite sur place du prestataire	1 par an
Analyses simplifiées des effluents	1 par an
Analyse complète des effluents	tous les 3 ans
Analyses de sol ou de fourrages ou azote minéral	tous les ans

3. DOCUMENTS A PRODUIRE

A la fin de chaque année d'activité, le prestataire établit pour chaque épandage faisant l'objet d'une assistance technique un rapport de synthèse et une fiche de synthèse.

3.1. Rapport de synthèse

Ce rapport de synthèse comprend :

- un rappel des activités industrielles pratiquées pendant l'année avec les productions, leur évolution par rapport à l'année précédente.
- des données concernant l'effluent épandu :
 - les volumes épandus correspondant à chaque activité, mois par mois, et le total annuel,
 - le calcul des doses moyennes mensuelles,
 - le ratio de rejet (volume effluent par unité de produit fabriqué ou traité),
 - la composition de l'effluent (résultats de la mesure complète si elle a eu lieu l'année considérée, résultats d'analyses d'effluents réalisées pendant l'année),
 - le calcul des flux annuels épandus,
 - le calcul de la valeur fertilisante de l'effluent,
 - le calcul des doses conseillées pour les différentes cultures et pour les différents types d'effluents.
- la pratique de l'épandage :
 - l'examen du dispositif d'épandage :
 - les modifications apportées en cours d'année,
 - l'état des dispositifs et leur fiabilité,

- les valeurs obtenues lors des contrôles de pluviométrie sous dispositif d'épandage et les dates de ces contrôles,
- le bilan des volumes épandus et des apports fertilisants par l'épandage :
 - la répartition, par parcelle, des volumes mensuels épandus avec le calcul du volume apporté par ha et des apports d'éléments fertilisants par l'effluent par ha et par an,
 - la répartition des volumes épandus par culture et calcul de la dose moyenne mm/an,
 - la comparaison mois par mois du bilan hydrique (valeurs mensuelles, hauteur des précipitations, évapotranspiration potentielle) et des doses moyennes apportées/mm,
 - la répartition des volumes épandus selon les différentes classes d'aptitude des sols.
- les résultats d'analyses des sols et des enquêtes agronomiques :
 - les résultats d'analyses des sols avec interprétation,
 - le bilan de fertilisation par parcelle épandue avec :
 - les apports en N, P, K des intrants (engrais minéraux, organiques, amendements organiques, apports d'effluents),
 - les exportations en N, P, K par les cultures,
 - le bilan en N, P, K.
- l'appréciation générale de l'épandage :
 - la tenue du cahier d'épandage,
 - les points positifs,
 - les points à améliorer,
 - les cartes des parcelles ayant reçu de l'effluent,
 - les doses d'effluents préconisées pour l'année n + 1 par culture.

3.2. La fiche de synthèse des principaux résultats d'épandage

Un modèle de fiche de synthèse de suivi agronomique de l'épandage d'effluents bruts est présenté en page 14 et 15.

FICHE DE SYNTHÈSE DU SUIVI AGRONOMIQUE DE L'ÉPANDAGE D'EFFLUENTS BRUTS

A remplir et à joindre impérativement à la déclaration et au rapport de suivi d'épandage afin de bénéficier de la prime pour
épuration
(arrêté modifié du 28 octobre 1975)

ANNEE

Raison sociale : N° du dossier :
 et adresse de
 l'établissement

ETUDE DE PERIMETRE D'EPANDAGE :

Année de l'étude de périmètre :	Année de la dernière révision :
Surface totale du périmètre d'épandage :	
• en catégorie 1 (sol de moyenne aptitude) : ha	
• en catégorie 2 (sol de bonne aptitude) : ha	

Existe-t-il un plan d'épandage (programme prévisionnel d'épandage) (Oui/Non) :	Existe-t-il un cahier d'épandage (Oui/Non) :
Si oui, nom du responsable :	Si oui, nom du responsable :

MATERIEL de STOCKAGE ou D'EPANDAGE :

Stockage :

Type de stockage	Capacité (m ³)	Etat de l'étanchéité

Dispositif d'épandage (pompes, réseau, aéro-asperseurs, programmeurs...) :

Descriptif	Caractéristiques techniques	Etat de fonctionnement

PRATIQUE DE L'EPANDAGE :

Volumes d'effluents (m³) :

Annuel	Moyen journalier	Maximal journalier

Doses d'apport d'effluents (mm) :

Annuelle	Par passage en période d'excédent hydrique	Par passage en période de déficit hydrique

Préciser :

- la période de déficit hydrique considérée : de à.....

Remarques :

Les doses d'apport d'effluents par passage mentionnées résultent-elles :

- d'une mesure ?
- d'un calcul ?

Commentaires :

Fertilisation moyenne annuelle par les effluents (kg/ha) :

Azote (N)	Phosphore (P ₂ O ₅)	Potasse (K ₂ O)

Répartition des effluents selon les sols :

Aptitude du sol à l'épandage	Catégorie 2 (bonne)	Catégorie 1 (moyenne)	Catégorie 0 (nulle)	Hors périmètre
Surface utilisée (ha)				
% de la surface totale				

Préciser :

- pour les sols de catégorie 1, le volume d'effluents épandus en période d'excédent hydrique :m³,
- le rapport de ce volume au volume total annuel d'effluents : %

Répartition selon le mode d'occupation des sols :

Occupation du sol (*)	Volume d'effluents (m ³)	Surface (ha)	Dose d'apport moyenne (mm)

(*) Préciser le cas échéant l'utilisation de friches, sols nus (distinguer les sols restant nus l'hiver suivant l'épandage, des sols nus au moment de l'épandage avant implantation d'une culture d'hiver ou d'une culture intermédiaire piège à nitrates), jachères (cultivées ou non)...

ANALYSES D'EFFLUENTS :

Types d'analyses :

- Préciser le nombre d'analyses ponctuelles :
- En cas de bilan, préciser la durée :

	pH	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	MES (mg/l)	NK (mg/l)	N-NH₄⁺ (mg/l)	N-NO₃ (mg/l)	PT (mg/l)	K (mg/l)
Minimum									
Maximum									
Moyenne									

BILAN AGRONOMIQUE :

	Azote (N)		Phosphore (P₂O₅)	
	tonnes	kg/ha	tonnes	kg/ha
(1) Solde de départ				
(2) Apport d'éléments fertilisants disponibles (organiques + minéraux) (**)				
(3) Autres fournitures (arrière-effets, résidus des récoltes...)				
(4) Exportations d'éléments fertilisants par les récoltes				
(5) Azote restant dans le sol après la récolte (colonne N) ou besoins en fumure de redressement (colonne P ₂ O ₅)				
BILAN : (1) + (2) + (3) - (4) - (5)				

(**) y compris apport par les effluents

Préciser :

- la superficie d'épandage concernée par ce bilan : ha,
- le rapport de cette superficie à la superficie totale d'épandage de l'année :%